

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°16 du 15 mai 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 1er juillet 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement.

Du 6 avril 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 1er juillet 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement.

Du 6 avril 2009

NOR D E F F 0 9 0 5 6 3 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 1er juillet 2008 (JO n° 160 du 10 juillet 2008, texte n° 27 ; signalé au BOC 33/2008 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 83 du 8 avril 2009, texte n° 29 ; signalé au BOC 16/2009.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 6 avril 2009, l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement est modifié comme suit :

I. Au tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 précité, les régies de recettes et d'avances instituées auprès des établissements ou services mentionnés ci-après sont supprimées :

Établissement central de soutien, à Arcueil (Val-de-Marne) ;

Établissement central de soutien, à Lille (Nord).

II. Au tableau figurant à l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 précité, la régie d'avances instituée auprès de l'agence comptable des services industriels de l'armement à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) est supprimée.